

CADRE DU MÉMOIRE TECHNIQUE ET ÉVALUATION DE L'OFFRE

(Mémoire technique à remettre obligatoirement – Forme libre)

Prestations en actuariat pour la mise en œuvre d'un régime de protection sociale complémentaire en matière de prévoyance et pour le suivi des contrats référencés santé et prévoyance pour les ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

PRINCIPE DU CADRE ET ÉLÉMENTS DU MÉMOIRE TECHNIQUE

Le candidat devra remettre un mémoire technique des dispositions qu'il se propose d'adopter pour l'exécution des prestations et **comportant obligatoirement les éléments ci-après énoncés.**

Ce cadre est exhaustif : toutes les rubriques doivent être renseignées par le candidat qui n'a pas à produire d'autres informations que celles étant expressément sollicitées dans le présent cadre du mémoire. Il servira au jugement des offres. S'il estime nécessaire, le candidat peut compléter ce cadre de réponse en y joignant tous documents utiles à ce mémoire technique.

Le mémoire devra être spécifique à ce projet et présenté de façon à bien faire apparaître chacun des points suivants et dans l'ordre dans lequel ils sont mentionnés.

Chacun des critères ou sous-critère sera noté sur 10 et affecté du coefficient de pondération correspondant.

Afin de garantir l'intégrité des pondérations respectives des critères techniques, environnemental et prix, la note maximale est attribuée au candidat le mieux classé sur le critère de la valeur technique et sur le critère environnemental. Les notes des autres candidats pour la valeur technique et pour la démarche environnementale sont classées proportionnellement à cette note.

La note globale est sur 100.

Critère 1. La valeur technique
(*Critère pondéré à 6.5*)

Sous-critère 1. : Qualité et pertinence de la proposition technique :

(Sous critère pondéré à 3.5)

Le sous critère de la qualité et pertinence de la proposition technique sera apprécié au regard de :

- la compréhension de la problématique et des enjeux
- la méthodologie mise en place pour exécuter les prestations de chaque mission du CCTP.

A cet égard, pour la compréhension de la problématique et des enjeux, le candidat présentera et argumentera :

- sa compréhension du contexte notamment les spécificités du régime de prévoyance et les principaux enjeux actuariels, financiers, démographiques et techniques liés au régime.
- la méthode que le candidat entend mettre en place pour l'accompagnement du ministère.
- le candidat précisera les modalités de son intervention, les méthodes mises en œuvre au regard des parties prenantes (administration, organisations syndicales), les techniques et outils utilisés pour les évaluations actuarielles, les modalités de collectes et de restitution des données, etc.

Le candidat pourra utilement illustrer sa démarche par la présentation d'une expérience réussie au cours de laquelle il estime avoir eu à traiter de problématiques et enjeux similaires.

Et, pour la méthodologie mise en place pour exécuter les prestations de chaque mission du CCTP, le candidat fournira :

- la méthodologie de suivi de la prestation que le candidat entend mettre en place garantissant la continuité du service tout au long de la prestation ;
- les processus d'intervention et les modalités de contrôle de la qualité des livrables.

Sous-critère 2. Qualité et pertinence de la composition et de l'organisation de l'équipe projet proposée :

(Sous critère pondéré à 3)

Le sous critère de la qualité et pertinence de la composition et de l'organisation de l'équipe projet proposée sera apprécié au regard de la composition de l'équipe, le rôle et le profil des intervenants mobilisés, accompagné pour chacun d'entre eux, de leur qualification, du nombre et de la présentation détaillée des missions récentes effectuées.

A cet égard, le candidat fournira :

- Un organigramme ;
- Le rôle et le profil de chaque intervenant pressenti faisant apparaître leurs expériences professionnelles, les formations, le niveau de qualification selon deux catégories (juniors et seniors) ;
- Joindre des CV (ou équivalent) ;
- Les réalisations récentes des membres de l'équipe du candidat dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance et, le cas échéant, en lien avec le secteur public ou des structures de taille équivalente.

Critère 2. Prix des prestations

(Critère pondéré à 3)

Le candidat renseigne le scénario de commande à partir des prix figurant dans l'annexe financière. Ce scénario de commande s'entend comme un panier d'unités d'œuvre jugées significatives par le ministère. Le scénario de commande n'est pas une prévision de commandes. Il est précisé que le scénario de commande n'a pas valeur contractuelle et n'engage pas le ministère.

Le montant du scénario sert de mesure pour comparer les offres entre elles.

La note du critère prix est calculée à partir de la formule suivante :

$$\frac{[\text{Montant estimé du candidat ayant présenté l'offre la moins élevée}]}{[\text{Montant estimé du candidat noté}]} \times 10$$

Ce critère sera apprécié d'après le montant total TTC du scénario de commandes.

La note du critère "Prix" est pondérée à hauteur du pourcentage indiqué ci-dessus.

Critère 3

Critère environnemental : Démarche environnementale mise en place dans le cadre de ce marché

(Sous critère pondéré à 0.5)

Ce critère appréciera les engagements du candidat en matière de réduction de l'empreinte environnementale notamment : le recours à la dématérialisation des échanges et des livrables, la limitation des déplacements grâce à l'utilisation de la visioconférence, la mise en place d'indicateurs permettant de suivre les engagements environnementaux de l'organisme complémentaire dans le cadre du suivi du régime de prévoyance.